



ARRÊTÉ D'ANNULATION DE VACANCES ET DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 35-2020 N° AN05620200303203

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet du Morbihan

Transmis

Au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VANNES le 3 mars 2020

Monsieur Joseph BROHAN
Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05619036381001	Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe	chargé (H/F) de la maintenance et des travaux des terrains sportifs Plus de détail	Absence de candidature adaptée	Temps complet	VILLE DE LORIENT 56325 Lorient cedex	13/05/2019	05620190318340
V05619041545001	Médecin de 1ère classe Médecin de 2ème classe Médecin hors-classe	Médecin évaluateur (H/F) Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	GIP MDA 56 56000 Vannes	03/06/2019	05620190419047